



MAIRIE DE MONTCLUS



La Lettre d'Info

AUTOMNE 2016

Mot du Maire

Bonjour à tous,

L'été est terminé et voici venu l'hiver. Il est temps de dresser le bilan des mois écoulés et de vous informer des actions que le conseil municipal veut engager prochainement.

La belle saison a été riche en festivités. Le public a assisté nombreux à toutes les manifestations et les spectacles ont été de grande qualité.

Le budget consacré à la culture a été, hélas, diminué comme celui d'autres postes parce que nous avons dû anticiper la baisse des dotations de l'État pour 2017 (au minimum moins 18 000 euros).

Impôts: vous avez pu observer une augmentation de la taxe foncière. Elle est due à un accroissement de la part départementale de l'impôt. Celui-ci servira à maintenir les aides aux petites communes rurales donc à la nôtre. En revanche vous verrez au dos de la feuille d'imposition que, conformément à nos engagements et malgré une baisse de nos recettes budgétaires, la part communale est restée stable.

Assainissement : tous les travaux d'assainissement collectif ont été effectués. C'était une nécessité absolue car le réseau n'était plus entretenu depuis de trop nombreuses années : pose de filtres décoloïdeur (filtres à graisse) là où ils n'existaient pas ! Remplacement de la pouzzolane (pierre filtrante) là où elle était saturée ; nettoyage complet des drains à Montclus Sud et à Montclus Nord ; rallongement et nettoyage de fond en comble des drains à Bernas. Aucun emprunt n'a été contracté pour effectuer ces travaux indispensables à l'hygiène publique (pollution de la Cèze, risques sanitaires...)

François Dreyfus s'est particulièrement impliqué dans ce dossier. Il en a suivi toutes les étapes et il a négocié un contrat d'entretien qui permettra de pérenniser nos investissements. Je me fais le porte-parole de nos concitoyens pour lui exprimer notre gratitude.

Crottes de chien : il y a un peu plus d'un an, je vous alertais sur les nombreuses plaintes des habitants et des touristes au sujet des excréments laissés par des chiens du village sur la place des Aires et dans les rues. Certains animaux vagabondent et causent des désagréments visuels et olfactifs sans parler des risques sanitaires encourus, entre autres, par les nombreux enfants qui aujourd'hui fréquentent le village. Je demande à tous les propriétaires de chiens qui ne le font pas encore, de ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie. Cela se pratique dans de nombreuses communes à la satisfaction du plus grand nombre. L'article R 632. 1 du code pénal oblige le maire « responsable de la salubrité publique » à faire respecter le droit y compris en dressant des contraventions. Considérant qu'il s'agit avant tout d'une question de civisme, je suis disposé à faire appliquer la loi.

Hameaux : L'employé communal passera le vendredi matin dans les hameaux pour y maintenir la propreté et enregistrer les éventuelles demandes des habitants. N'hésitez pas à le solliciter.

Habitat non légal : Au quartier de « la plaine de serre », proche de la commune d'Issirac, des personnes, propriétaires de terrains, ont installé des camions dans lesquels ils vivent à l'année. Certes, nous avons conscience qu'une telle occupation « sauvage » et permanente de la nature n'est indépendante ni des difficultés de logement ni de la crise économique mais il n'est pas dans la responsabilité de la commune d'en assumer les conséquences. Cet état de fait pose de graves problèmes sanitaires (pas d'eau courante, pas d'assainissement...) sans oublier les risques d'incendie. C'est pour cela que ces stationnements sont interdits. Des mises en demeure ont été envoyées en fin d'été pour rappeler la réglementation en vigueur et inviter les contrevenants à quitter les lieux. Je suis intervenu sur le terrain, en association avec des élus d'Issirac et la gendarmerie, pour lancer une procédure auprès du procureur de la République.

Parking : une réunion publique a été organisée le 20 octobre sur les questions de stationnement et sur l'affluence des véhicules l'été. Beaucoup de bonnes idées ont été lancées et débattues. Nous travaillons avec l'administration départementale pour trouver des solutions afin que les habitants et les visiteurs ne soient pas pénalisés par la récente augmentation de la circulation due en partie au label attractif des « plus beaux villages de France ».

Cérémonie du 11 novembre : notre commune est exemplaire par rapport aux nombres de participants. Je vous remercie de votre présence pour ce moment de commémoration.

Fleurissement du village : Nous remercions les personnes qui ont arrosé les fleurs plantées par la municipalité. Elles ont beaucoup contribué à l'embellissement de notre commune.

Plaques de rues : Une numérotation et la nomination de toutes les rues ont été faites. Anja Naef a eu la gentillesse d'offrir les plaques de rues de Bernas. Les numéros sont définis par une réglementation bien précise. Au centre des hameaux et du village, c'est la numérotation consécutive, et sur les rues qui partent du centre, c'est une numérotation métrique.

Activités festives : Beaucoup de manifestations conviviales se sont déroulées sur notre commune. Encore récemment l'A.C.M a organisé Halloween pour la plus grande joie des enfants et la Castagnade, une belle occasion pour nous retrouver. Nous regrettons que ces actions bénévoles n'aient eu aucun écho dans la presse régionale. Nous sollicitons Le Midi Libre et son correspondant M. Bakalem pour rendre compte de ces beaux moments de la vie montclusienne.

Benoit TRICHOT

Nos actions:

Cave coopérative: Recyclerie : L'association « La soupe aux cailloux » de Barjac a lancé une activité économique de réparation et de maintenance de produits électro-ménagers.

L'association loue le local à l'étage ainsi que le local du Rez-de-Chaussée.

Elle y a réalisé, d'ors et déjà, quelques petits travaux. Horaire d'ouverture : vendredi et samedi de 14h à 19h.

Ecole Grandir Ensemble : Ouverture en septembre de la 2^e classe du CP au CM2. L'association a effectué la totalité des nombreux travaux de réhabilitation et la réalisation s'est avérée d'une très grande qualité. Les matériaux ont été financés pour moitié par la communauté d'agglomération et pour l'autre moitié par la commune c'est à dire seulement 3500 Euros. L'école accueille désormais 35 élèves.

Un loyer de 400 Euros est payé à la mairie depuis septembre 2016.

Tracteur épaveuse : 50 heures ont été effectuées sur les chemins de St André de Roquepertuis, La mairie de St André a été très satisfaite du travail effectué. Elle nous a remboursé le salaire de notre employé communal ainsi que le gasoil. Ces travaux ont rapporté 1500 Euros à la commune ce qui contribue à l'amortissement et aux frais de réparation du matériel.

Les chemins / espaces verts: Philippe maîtrise le matériel mis à sa disposition. Il connaît bien maintenant l'extraordinaire réseau de chemins de la commune.

Pont de Montclus: Les travaux essentiels sur les fondations des culées et des piles les plus abimées ont été effectués. La question va se poser de continuer à investir sur les autres piles. La berge en béton du Pont communal a été nettoyée et quelques petites réparations ont été effectuées.

Salle du Conseil municipal : Cette salle a été rafraîchie par notre employé communal.

Concours photo : Un réel succès et un engouement public ont été observés. Cette manifestation devrait être reconduite l'année prochaine. Nous invitons les habitants de Montclus à y participer.

Ordures ménagères : Le taux d'ordures ménagères est passé de 13% à 13,19%. Une légère augmentation que vous avez pu voir sur votre feuille d'imposition.

Encombrants : Le jour de collecte est toujours le premier lundi de chaque mois.

Pont dit « Pont du Jules »: Monsieur Gavinet a lancé une nouvelle procédure contre la mairie. C'est son droit évidemment, mais c'est bien sûr notre devoir de poursuivre une action justement entamée par la municipalité précédente et déjà validée par plusieurs décisions de justice. Cette obstination singulière, que nous regrettons, aura pour nous des conséquences financières. C'est le budget communal, donc le produit de vos impôts qui devra assurer, une fois de plus, la défense de notre patrimoine collectif.

A venir:

Noël des enfants : Un spectacle aura lieu le dimanche 18 décembre à 16h, il sera suivi d'un gouter pour les petits et les grands. Tous les habitants sont invités à prendre un apéritif à 18h.

Artisan sur la commune:

Bienvenue à M. Beauchaud Franck PLAQUISTE/PEINTRE 06 34 37 63 85 qui réside à Linde.

Etat civil:

Mariage de Jean-Pascal Bergougnot et de Nathalie ADIER le 20 aout.